



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 20 février 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 07 février 2025, réf N° **3A/2024/3341/183**, la société

ARCELORMITTAL LONG PRODUCTS LUXEMBOURG pour le compte de la SA ARCELORMITTAL BELVAL & DIFFERDANGE

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'une potence de la marque **COMEGE SAS**, avec le numéro de construction **242234** avec un chariot manuel de la marque **DELTA HOISTING EQUIPEMENT**, avec le numéro de construction **3623092281** à Differdange, sur le site de l'ArcelorMittal.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **20 février 2025 au 1^{er} avril 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre


Simone Asselborn-Bintz